

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

**Nombre de membres votants : 22**

Titulaires présents :	16
Titulaires représentés :	
Suppléants :	6
Procurations :	0

L'an deux mille dix-huit, jeudi 5 avril 2018 à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

### **Délégués titulaires présents :**

CC des Coteaux du Girou :	MM. BOUCHE J., CUJIVES D., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. DUPUY D., NADALIN D., MIQUEL D., PETIT Pa., PETIT Ph.
CC des Hauts Tolosans :	MM. BOISSIERES J., CLUZET A., ESPIE J-C., JANER G.
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M, Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

### **Délégués titulaires représentés :**

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par M. ANJARD N. (Suppléant) ; M. PLICQUE P. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant)
CC du Frontonnais :	M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC des Hauts Tolosans :	M. DULONG D. représenté par M. MARTIN G. (Suppléant) ; Mme AYGAT C. représentée par Mme OGRODNIK P. (Suppléante) ; Mme FRAYARD C. représentée par M. SANCHEZ P. (Suppléant)

### **Délégués titulaires absents ou excusés :**

CC des Coteaux du Girou :	M. ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans :	MM. ANSELME E., LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E.

### **Ordre du jour**

**1. Approbation du compte de gestion du Trésor 2017**

**2. Approbation du compte administratif 2017**

**3. Débat d'Orientations Budgétaire 2018**

**4. Questions diverses**

Monsieur PETIT, Président, ouvre la séance à 17 heures en excusant Mmes AYGAT, FRAYARD, MM. CALAS, CAVAGNAC, DULONG, GALLINARO, GENEVE, LAGORCE, LAVIGNOLLE, PLICQUE, VASSAL, ainsi que Mmes et MM. les conseillers départementaux CABESSUT, VOLTO, JULIAN et RAYSSEGUIER.

Le Président rappelle que le quorum n'est pas requis pour cette séance qui reprend l'ordre du jour de la réunion qui devait se tenir le 20 mars 2018, reportée à défaut de quorum.

Le Président propose la candidature de Mme GAYRAUD Isabelle pour assurer le secrétariat de séance. Aucune autre candidature n'ayant été proposée, Mme GAYRAUD Isabelle est élue secrétaire de séance.

Le Président présente à l'assemblée Mme Muriel DOMENJOLE, nouvelle assistante administrative du syndicat.

Il souhaite également la bienvenue à MM. DUMOULIN et VIALAS, respectivement désignés délégués titulaire et suppléant en remplacement de MM. REBEIX et SABIRON, et propose de procéder à leur installation, tel qu'annoncé dans la convocation.

La présentation PowerPoint de cette réunion sera transmise au Comité syndical avec le présent procès-verbal.

## **1. Installation de nouveaux représentants de la Communauté de communes Val'Aïgo au sein du SCoT en remplacement de délégués démissionnaires**

Le Président informe l'assemblée de la désignation, jeudi 15 mars 2018, de nouveaux délégués au SCoT représentants de la Communauté de communes Val'Aïgo, à savoir :

- Monsieur DUMOULIN Jean-Marc en tant que délégué titulaire, en remplacement de Monsieur REBEIX Nicolas
- Monsieur VIALAS Roger en tant que délégué suppléant, en remplacement de Monsieur SABIRON Wilfrid,

Le Président propose au Comité syndical la délibération suivante :

### **Le Comité syndical,**

#### **Article 1<sup>er</sup> : DÉCLARE INSTALLÉ**

- **Monsieur DUMOULIN Jean-Marc** en tant que délégué titulaire, représentant de la Communauté de communes Val'Aïgo au Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

#### **Article 2 : PREND ACTE**

- du remplacement de Monsieur SABIRON Wilfrid par **Monsieur VIALAS Roger** en tant que délégué suppléant, représentant de la Communauté de communes Val'Aïgo au Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical adopte la délibération à l'unanimité **(cf. Délibération 2018/ 08)**.

## **2. Approbation du compte de gestion du Trésor 2017**

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, Monsieur PETIT Philippe, Président, procède au vote et propose au Comité syndical :

**Article 1<sup>er</sup> : DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Article 2 : DE NOTIFIER** la présente délibération, accompagnée des résultats budgétaires de l'exercice et d'exécution du Budget, extraits du Compte de Gestion (pages 22 et 23) et annexés à la présente délibération, au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical adopte la délibération à l'unanimité **(cf. Délibération 2018/ 09)**.

## **3. Approbation du compte administratif 2017**

*(se référer au document de présentation détaillée, joint à l'envoi du présent Procès-verbal)*

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2017 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif, détaillant les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

Synthèse CA 2017 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	34 798.06 €	Dotations, subventions CD31	42 500.00 €
Autres charges Gest <sup>o</sup> courante	18 579.67 €	(subv. PCAET rattachée) ADEME	18 086.68 €
Charges de personnel	196 749.26 €	et participations CC	271 982.30 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Atténuation de charges	10 111.61 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	11 428.50 €		
<b>Total Exercice</b>	<b>261 555.49 €</b>	<b>Total Exercice</b>	<b>342 680.59 €</b>
<b>Résultat Exercice 2017 : 81 125.10 €</b> Report de l'exercice N -1 : 88 634.23 € <b>Résultat à affecter sur le BP 2018 : 169 759.33 €</b>			

Synthèse CA 2017 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	24 517.96 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	11 428.50 €
<i>dont Frais d'études (PCAET)</i>	<i>19 420.56 €</i>	FCTVA	612.09 €
Immobilisations corporelles	6 812.32 €	Subvention d'investissement	0.00 €
		Emprunt	0.00 €
<b>Total Exercice</b>	<b>31 330.28 €</b>	<b>Total Exercice</b>	<b>12 040.59 €</b>
<b>Résultat Exercice 2017 : - 19 289.69 €</b> Report de l'exercice N -1 : 61 688.32 € <b>Résultat à affecter sur le BP 2018 : 42 398.63 €</b> Restes à réaliser 2017 : 18 011.77 €			

La présentation terminée, et après s'être assuré qu'il n'y ait pas de question, le Président se retire, conformément à la législation, et M. VINTILLAS Edmond, premier Vice-président et doyen de l'Assemblée, prend momentanément la présidence pour procéder au vote.

Ainsi, Monsieur Edmond VINTILLAS propose au Comité syndical :

**Article 1er :** D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal.

**Article 2 :** DE NOTIFIER le Compte Administratif et la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical adopte la délibération à l'unanimité (cf. Délibération 2018/ 10).

#### 4. Débat d'Orientations Budgétaire 2018

(Vote sur la base du rapport d'orientation budgétaire)

En préalable au débat, Monsieur le Président fait mention du rapport communiqué en amont de la séance par mail à l'ensemble des délégués, comme base de réflexion.

Il rappelle également qu'une délibération devra officialiser la tenue du débat.

La situation financière du syndicat venant d'être amplement exposée dans le cadre du vote des comptes de gestion et administratif 2017 en vue d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget, le Président fait lecture du rapport, lequel a été exposé en amont au Bureau et débattu.

Le rapport explicitant et chiffrant les projets du SCoT pour l'année 2018, le Président déploie ainsi les éléments structurels du budget, axe par axe et objectif par objectif.

Ont fait l'objet d'observations particulières les thématiques suivantes :

- **Accompagnement des communes** : seront assistées les communes ayant des difficultés à finaliser leur document d'urbanisme.
- **Proposition de convention ATMO** (actions pour améliorer la qualité de l'air avec des difficultés compte tenu de la proximité de la couronne toulousaine) : 25 000€ à provisionner sur 6 ans dont la dynamique de la population permettra d'absorber le coût. Ces données pourraient alimenter le volet climat de la future révision.
- **PCAET** : Négociation d'un avenant à la convention pour décaler le début de la convention de 6 mois, avec l'arrivée retardée du chargé de mission ; Demande d'une étude spécifique mobilité (volonté d'Eurocentre) ; Recrutement d'un stagiaire avec pour mission de contacter toutes les municipalités sur les actions à mener relatives aux bâtiments publics ; Aparté sur la page Facebook (le coût de 4 500 € est relativement onéreux, mais c'est un métier et c'est efficace...)
- **Révision du SCoT** : Difficultés inhérentes au SRADDET en élaboration et aux évolutions législatives.  
Est évoqué l'état d'attente s'agissant de l'intégration de Buzet/Tarn, dont M. PETIT rappelle qu'il sera intéressant de le savoir pour l'intégrer ou non à la Révision. M. DUMOULIN précise que le Tarn ne veut pas retirer sa requête en conseil d'État ; la réponse finale ne devrait pas tarder.  
Suite à la question de M. GRANDJACQUOT sur l'intégration des 3 communes Lavalette, Saint-Marcel-Paulel et Gauré, le Président rappelle qu'il n'y avait pas de délai obligatoire et que la procédure appropriée est la révision, c'est pourquoi elles n'ont pas encore été intégrées.
- **Contributions SRADDET** : InterSCoT, Département et autres SCoT, pour la prise en compte de nos observations ; Porter une attention particulière pour initier les nouveaux arrivants (InterSCoT) au SCoT
- **Site internet** : Sa refonte se fera soit par l'ATD soit par l'équipe du SCoT car il n'y a pas de gros besoins en termes de mises à jour.

Après s'être assuré qu'il n'y ait pas d'autres questions, Monsieur PETIT Philippe, Président, constate que le débat s'est tenu. Il procède au vote et propose au Comité syndical :

**Article 1er** : **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, basé sur le Rapport d'orientation budgétaire établi pour servir de support au débat, lequel est annexé à la présente délibération.

**Article 2** : **DE TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat la présente délibération annexée du rapport d'orientation budgétaire.

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical adopte la délibération à l'unanimité (**cf. Délibération 2018/ 11**).

## **5. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande s'il y a d'autres questions à soulever.

*Aucune autre question n'ayant été soulevée, la séance est levée à 18 heures 15.*